

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

24 février 2011 – 18h30

Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu

Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 09/12/10

1^{ère} partie : SYMBORD

- Recrutement du chef de projet SCOT et transformation du poste
- Convention de stage : délégation au Président
- Débat d'Orientations Budgétaires 2011 du budget principal
- Information sur :
 - ✓ Groupes de travail « Evolution SCOT ? » et « Dissociation des compétences SCOT/CDRA ? »
 - ✓ Recours juridiques à l'encontre du SCOT
- Tableaux de bord SCOT
- Questions diverses

2^{ème} partie: CDRA

- Promotion économique du territoire – action 8-4
- Débat d'Orientations Budgétaires 2011 du budget annexe CDRA
- Avancement de l'étude Transport Déplacement
- Tableaux de bord CDRA
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h40

1^{ère} PARTIE : SYMBORD

Présents : Messieurs, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BON Bruno, BONNARD Olivier, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DESCAMPS Gil, GIMEL Daniel, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, MOYNE-BRESSAND Alain, RAY Albert, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, ZAMBERNARDI Jacques.

Pouvoirs : Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Monsieur MENUET, Monsieur ALLENDRIEU donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur SBAFFE donne pouvoir à Monsieur GIROUD, Monsieur BLERIoT donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur ZAMBERNARDI, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation du compte-rendu :

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 9 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

S'agissant du dernier jour de Pamela REYMOND au Syndicat Mixte et son dernier conseil syndical, Monsieur MENUET souhaite remercier Pamela pour l'ensemble du travail accompli, sa compétence et sa disponibilité mis au service de notre territoire. Il lui souhaite également une pleine réussite dans son nouvel emploi.

Un verre de l'amitié sera proposé en fin de conseil syndical afin de pouvoir échanger avec elle de manière moins formelle.

Inscription des questions diverses SYMBORD :

- ✓ Intervention du Syndicat Mixte auprès des sénateurs de l'Isère

1. Recrutement du chef de projet SCOT et transformation du poste
--

Monsieur le Président rappelle que le recrutement a été annoncé lors du Conseil syndical du 9 décembre 2010 suite à la mutation de Pamela Reymond.

Une annonce a été diffusée sur différents supports du 17 décembre 2010 au 17 janvier 2011.

44 candidatures ont été reçues.

Après sélection des profils, 6 candidats ont été auditionnés les 4 et 17 février 2011.

Une personne a été recrutée et les conditions de mise à disposition sont en cours de négociation.

Ce recrutement nécessite une délibération pour transformer le poste selon le statut du candidat retenu (contractuel).

Le projet de délibération est distribué en séance et il est précisé que la date de recrutement n'est pas précisée car les négociations sont en cours. La date sera renseignée pour l'envoi de la délibération en sous-préfecture.

Objet : suppression du poste d'ingénieur principal correspondant à la fonction de chef de projet SCOT et création d'un emploi de catégorie A correspondant à la fonction de chef de projet SCOT du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Syndicat Mixte de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu la saisine du comité technique paritaire, placé auprès du centre de gestion de l'Isère, dont l'avis sur la suppression de poste sera rendu le 24 mars 2011,

Le Président propose à l'assemblée,

- de supprimer le poste d'ingénieur principal à temps complet, correspondant à la fonction de chef de projet SCOT suite à la mutation de l'agent
- de créer, à compter du 1^{er} avril 2011, un emploi de catégorie A correspondant à un poste de personnel non titulaire à temps complet pour assurer la fonction de chef de projet SCOT du Syndicat Mixte
- que les missions principales soient d'assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du SCOT sur les 46 communes du territoire et plus précisément :
 - ✓ l'aide à la décision auprès des élus dans l'application et la mise en œuvre des procédures réglementaires ;
 - ✓ l'analyse technique et la rédaction des avis sur les documents d'urbanisme locaux et les documents de planification supra communaux ;
 - ✓ l'apport en expertise et l'assistance conseil auprès des communes sur les thématiques de l'aménagement, l'urbanisme opérationnel, l'habitat, le foncier, ... ;
 - ✓ le suivi des actions menées dans le CDRA permettant de mettre en œuvre les orientations du SCOT ;
 - ✓ la définition d'indicateurs et de modes de suivi pour l'évaluation du SCOT ;
 - ✓ l'organisation et l'animation de réunion de concertation, de formation, ... ;
 - ✓ la constitution de supports de communication à destination des élus et/ou du grand public ;
 - ✓ la participation à la démarche métropolitaine de l'inter-Scot (partage d'expérience et retour auprès des élus) ;
 - ✓ ...
- que le niveau de rémunération soit fixé en fonction de l'expérience selon la grille du cadre d'emploi des attachés territoriaux
- de modifier comme suit le tableau des emplois du Syndicat Mixte :

SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Assistante de gestion	Rédacteur chef	B	1	1	TC
Animateur CDRA	Attaché	A	1	1	TC
Chargé de mission Tourisme	Attaché	A	1	1	TC
Chef de projet SCOT titulaire	Ingénieur principal	A	1	0	TC
Chef de projet SCOT non titulaire	Attaché	A	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

L'assemblée délibérante, après discussion,

DECIDE

- de supprimer le poste d'ingénieur principal pour la fonction de chef de projet SCOT
- de créer le poste de personnel non titulaire pour la fonction de chef de projet SCOT tel que détaillé ci-dessus
- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2. Convention de stage : délégation au Président

Afin de permettre au Syndicat Mixte de pouvoir accueillir des stagiaires dans le cadre de ses missions, il est proposé de déléguer au Président la mise en œuvre et la signature de convention de stage, que ce soit pour la compétence SCOT ou la compétence CDRA.

Les conditions concernant l'accueil de stagiaires seront définies dans une note interne au Syndicat Mixte.

Objet : Convention de stage : délégation de signature au Président

Conformément à la loi 2004-809 du 13 août 1984 et à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant »,

Considérant que le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci,

Après délibération,
Le Conseil syndical

DECIDE

De donner délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution d'une convention de stage dans le cadre de la compétence SCOT ou de la compétence CDRA, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

En cas d'empêchement du Président, les décisions à prendre dans la matière déléguée ci-dessus reviennent de plein droit à l'organe délibérant (article L.2122-23 du CGCT).

ADOPTÉ : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2011 – Budget principal du Syndicat Mixte

Monsieur le Président rappelle que pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. L.5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précède son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Orientations budgétaires 2011

Monsieur le Président propose les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte suivants :

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
 - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
 - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT et en un budget annexe lié à la compétence CDRA.
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes
- Les cotisations seront établies en ayant la préoccupation d'une stabilité entre deux exercices.
- Il n'est pas proposé d'anticipation par rapport aux deux groupes de travail mis en place.

Il est demandé au Conseil syndical de valider ces principes de gestion.

A. ORIENTATIONS BUDGETAIRES A VALIDER AU CONSEIL :

BUDGET PRINCIPAL

1. Dépenses prévues sur le budget principal :

En fonctionnement

- Charges à caractère général : stabilité
 - Répartition des charges de structure (50% par budget)
 - Honoraires d'avocat en hausse en raison des procédures juridiques en cours
 - Optimisation des dépenses de communication (tous les travaux réalisés en 2010 (budget 2010 de 20 000 euros et 4 000 euros réalisés) sont arrêtés et dans l'attente des résultats des groupes de travail)
 - Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT (coût de 1 000 euros pour que le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné soit comme les autres SCOT de l'inter-Scot inclu dans les réflexions et les démarches en cours au niveau national)
- Charges de personnel : stabilité (les chiffres vont être précisés suite au recrutement du chef de projet SCOT)
- Charges de gestion courante : stabilité

En investissement :

- Maintien du budget pour le Schéma de secteur (prévu par le SCOT et délibération prise en 2009) et l'acquisition d'un SIG (Système Informatique Géographique)
- Proposition d'un budget pour l'évaluation du SCOT qui sera nécessaire quelles que soient les conclusions du groupe de travail qui travaille sur l'évolution du SCOT (ligne sous-dimensionnée par rapport au coût réel)
- Equipement de la structure presque terminé, le budget proposé est divisé par 2

2. Recettes prévues sur le budget principal :

En fonctionnement

- L'excédent reporté de 2010 en fonctionnement reste à valider avec la Trésorerie
- La subvention de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de l'étude Saint Exupéry
- Les cotisations des adhérents du Syndicat Mixte
- Le reversement de frais du budget annexe au budget principal (50% charges de structure)

En investissement

- L'excédent reporté de 2010 en investissement reste à valider avec la Trésorerie
- Les subventions de la Région Rhône Alpes pour l'acquisition d'un SIG
- Les amortissements des investissements
- Le FCTVA

FONCTIONNEMENT – Budget principal

Dépenses	BP 2010	Prévisions BP 2011	Recettes	BP 2010	Prévisions BP 2011
Charges à caractère général	130 907 €	138 000 €	Excédent reporté (2010)	88 547€	94 958 €
Charges de personnel (chef de projet SCOT)	62 055 €	69 898 €			
Dépenses imprévues	18 000 €	8 055 €	Subventions Région	600 €	600 €
Virement à la section d'investissement	1 633 €	0 €	Cotisations	159 500 €	153 300 €
Autres charges gestion courante	47 200 €	46 000 €	Reversement du budget annexe	34 481 €	37 439 €
Dotations aux amortissements	23 333 €	24 344 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	283 128 €	286 297 €		283 128 €	286 297 €

INVESTISSEMENT – Budget Principal

Dépenses	BP 2010	Prévisions BP 2011	Recettes	BP 2010	Prévisions BP 2011
Dépenses imprévues	2 000 €	5 095 €	Résultat 2010 reporté	23 608 €	44 816 €
			Virement de la section fonctionnement	1 633 €	0 €
			FCTVA	100 €	635 €
Etudes	45 000 €	65 000 €	Subvention Région	3 000 €	3 000 €
Mobilier et Matériels	4 674 €	2 500 €	Amortissements	23 333 €	24 344 €
Transfert de mandat	1 415 €	0 €	Transfert de mandat	1 415 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	53 089 €	72 595 €		53 089 €	72 595 €

B. METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS

Définition du montant de cotisation SYMBORD

Etant donné :

- le montant de l'excédent 2010 à reporter
- les projets d'étude à mener en 2011
- l'augmentation de population DGF 2010
- l'évolution possible de la masse salariale en fonction du recrutement du chef de projet SCOT
- le budget prévisionnel 2011 proposé

→ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010 : Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subventions sur le budget CDRA

POUR 2011 :

❖ HYPOTHESE SYMBORD = 80 692 habitants (DGF 2010)

- Budget SYMBORD : 153 314 € à financer

Prévision de cotisation SYMBORD 2011 : $153\,314 / 80\,692 = 1.90 \text{ €/hab.}$ * (contre 2,00 €/hab. en 2010)

Monsieur MENUET précise que le montant 2010 de 2,10 €/hab. affiché lors du bureau syndical était erroné (pour rappel, 2 scénarii proposés en 2010 mais le conseil syndical a validé la cotisation de 2,00 €/hab.).

C. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2011 :

Budget principal SYMBORD 2011

- Fonctionnement : 286 297 € (rappel 2010 : 283 128 €)
- Investissement : 72 595 € (rappel 2010 : 53 089 €)

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2011 du Syndicat Mixte (budget principal et budget annexe)

Vu les dispositions de la loi du 6 février 1992,

Considérant que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

Il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le détail est précisé dans la note jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif.

4. Information sur les 2 groupes de travail « Evolution SCOT ? » et « Dissociation des compétences SCOT/CDRA ? »

Des réunions des groupes de travail ont eu lieu depuis le dernier conseil.
Un temps de parole est proposé aux 2 pilotes des groupes de travail.

Groupe de travail « Evolution SCOT » :

Monsieur GINDRE propose une réunion spécifique pour la restitution du travail mené par ce groupe de travail. Cette restitution fera l'objet de 2 parties :

- amélioration du fonctionnement du Syndicat Mixte
- opportunité d'une évaluation du SCOT en vue d'une révision ou non du SCOT

Monsieur GINDRE précise le travail technique très important réalisé par Pamela REYMOND.
Il est important qu'un maximum de conseillers syndicaux puisse être présent pour en prendre connaissance.

La réunion spécifique de restitution aura lieu le jeudi 17 mars 2011 de 18h à 19h30.

Groupe de travail « Dissociation des compétences SCOT/CDRA » :

Monsieur GIROUD précise que le schéma « plus grande autonomie à travers les compétences » est retenu.
Travail sur les modalités techniques pour établir un règlement.
Ce n'est pas lié à l'évolution du SCOT et il y a moins d'urgence.

5. Information sur les recours juridiques à l'encontre du SCOT

Monsieur le Président informe les conseillers syndicaux sur l'état des 2 procédures juridiques en cours.

Depuis le dernier conseil :

1/ Recours juridique en cours (propriétaire de Bouvesse Quirieu contre Le Préfet et le Syndicat Mixte) :

- Transmission du mémoire en défense du Syndicat Mixte
- Nouveau mémoire du propriétaire

A venir

- **Transmission d'un nouveau mémoire en défense au TA**

2/ Deuxième Recours du même propriétaire de Bouvesse Quirieu contre le Syndicat Mixte

- Réflexion sur la problématique de la date de référence confiée aux avocats

Cette réflexion était nécessaire pour vérifier juridiquement le dispositif que nous avons initialement prévu.

La note a été produite par les avocats et va nous permettre de répondre à ce 2^{ème} recours. Les détails seront précisés lors d'un prochain conseil syndical.

A venir

- **Transmission d'un mémoire en défense au TA**

6. Informations sur le SCOT

- Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.

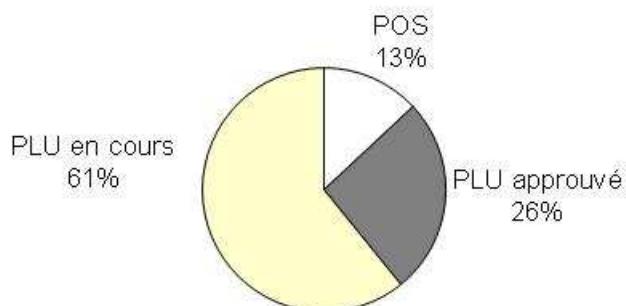
AVIS EMIS PAR LE SYNDICAT MIXTE – ANNEE 2011

Correspondant	Objet	Date réception	Date limite	Date de l'avis	Date envoi	Nature de l'avis
Janneyrias	PLU arrêté par délibération du 06/01/2011	24/01/2011	24/04/2011	10/02/2011	En cours	Favorable avec réserves
Courtenay	Modification du POS prescrite par délibération du 18/11/2010	14/02/2011	Réunion d'examen conjoint 24/02/2011			Délais trop courts pour convoquer le Bureau – pas d'avis transmis
Panossas	PLU arrêté par délibération du 10/01/2011	24/02/2011	24/05/2011	Bureau syndical à prévoir		

Monsieur MENUET demande aux élus responsables des documents d'urbanisme sur notre territoire d'anticiper leur sollicitation pour obtenir l'avis du Syndicat Mixte, en raison notamment du changement de chef de projet SCOT et afin de permettre des convocations du Bureau syndical faites dans de bonnes conditions.

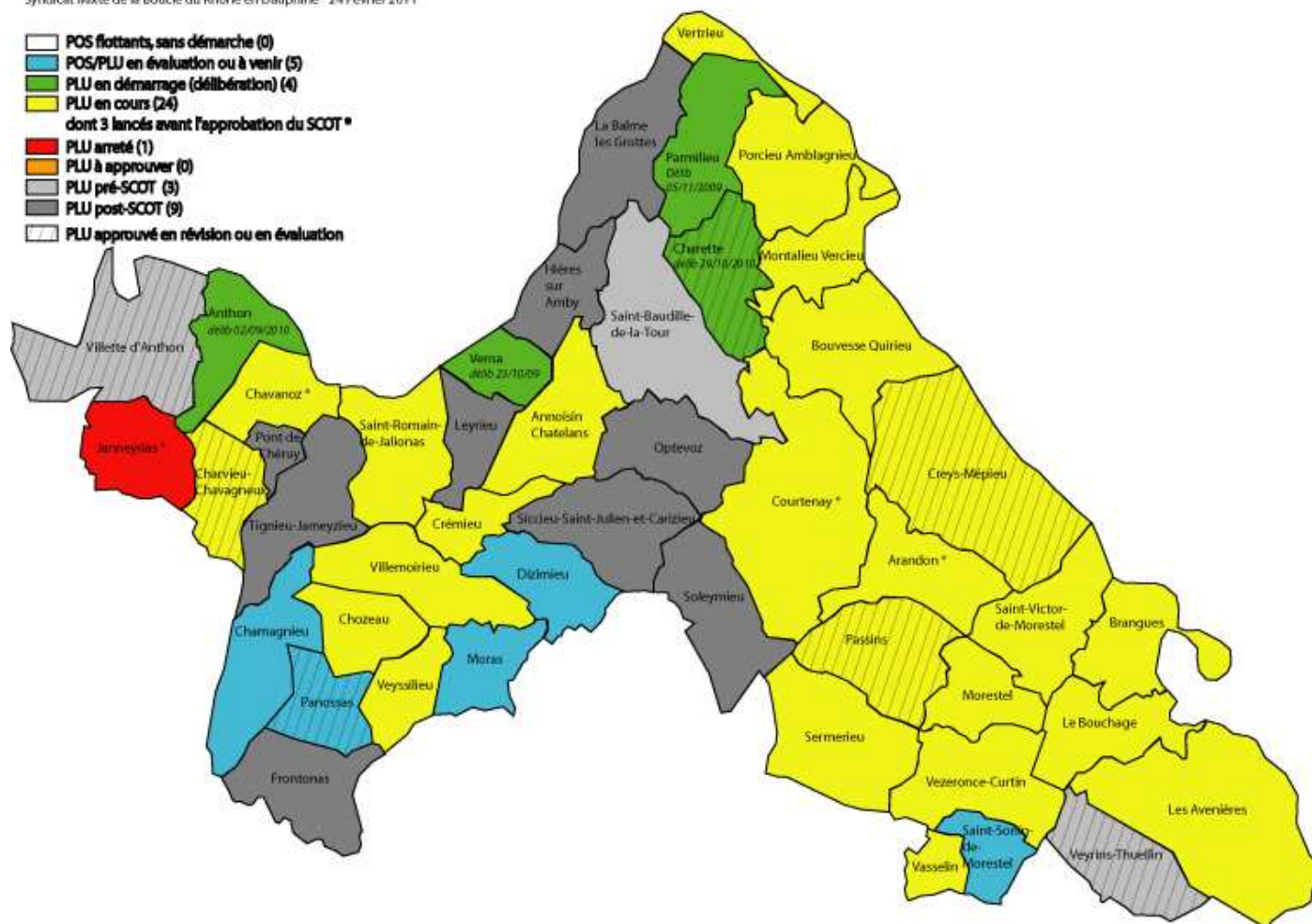
- **La situation des documents d'urbanisme :**

Répartition POS/PLU au 24/02/2011



Etat des documents d'urbanisme

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné - 24 Février 2011



7. Questions diverses

✓ Question posée aux sénateurs de l'Isère en décembre 2010 :

Après analyse et validation d'une position commune en inter-Scot, chaque territoire intervient auprès de ses élus.

Sujet : Incidences prévisibles de la proposition de loi relative à l'urbanisme commercial sur les Schémas de Cohérence Territoriale.

Proposition : Ce n'est pas au SCOT d'apporter une précision au niveau de la parcelle en matière d'activités commerciales et de préciser la typologie des activités commerciales dans ces zones car on n'est donc plus dans une logique de compatibilité mais de conformité. Cela relève plutôt du PLU et des communes.

La position du Syndicat Mixte est soutenue et partagée par le sénateur Bernard SAUGEY qui intervient auprès du rapporteur concerné.

Le courrier du Syndicat Mixte et la réponse de Bernard SAUGEY sont distribués aux conseillers syndicaux présents.

Cette affaire montre l'intérêt pour le Syndicat Mixte d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT et à la démarche inter-Scot.

✓ **Commission Départementale sur l'Intercommunalité :**

Monsieur MOLINA intervient pour préciser les représentants de notre territoire : après négociation avec l'association des maires, notre territoire bénéficie de 3 représentants, à savoir 1 par canton.

Canton de Pont de Chéruy : Gérard DEZEMPTTE (Président de l'EPCI)

Canton de Morestel : Olivier BONNARD (Communes de moins de 2274 hab.)

Canton de Crémieu : Adolphe MOLINA (Président de l'EPCI).

2^{ème} PARTIE : CDRA

Présents : Messieurs, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BONNARD Olivier, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DESCAMPS Gil, GIMEL Daniel, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, MOYNE-BRESSAND Alain, RAY Albert, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, ZAMBERNARDI Jacques.

Pouvoirs : Monsieur ALLENDRIEU donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur BLEROT donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT.

Inscription des questions diverses CDRA :

Pas de questions diverses.

8. Promotion économique du territoire 2011 – Action 8-4

L'information suivante a été donnée au Bureau syndical du 10 février dernier :

Sur proposition des deux communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des couleurs, le SYMBORD participe à la démarche « Acteurs Economiques du territoire » menée par la CCI Nord Isère pour la 2^{ème} année consécutive. Cette démarche prévoit la mise en place d'un programme de promotion économique du territoire.

Le budget est de 11 493 € (identique à celui de 2010). Il est financé par des subventions du CDRA pour 8 046 € (70%) et par un autofinancement du Symbord pour 3 447 € (30%)

Le dossier a été engagé lors du Comité de pilotage CDRA du 6 décembre 2010.

La délibération est nécessaire pour autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région et du Conseil Général de l'Isère.

Cette année cela ne concernera pas seulement la participation au Salon des Entrepreneurs mais aussi une série d'actions en accord avec les 2 Communautés de Communes afin d'avoir un retour plus intéressant que celui du Salon des Entrepreneurs.

Monsieur MORNEY souhaiterait obtenir une plaquette de présentation de la promotion économique sur notre territoire.

Monsieur GIROUD précise que celle-ci n'existe plus mais qu'elle pourrait faire l'objet d'une mise à jour selon les souhaits de chaque Communauté de Communes. Au vu du budget concerné on ne peut pas espérer de grandes actions.

Monsieur BONNARD intervient afin de préciser que cette action correspond à une nouvelle organisation : les actions sont proposées par les techniciens puis validées par les élus plusieurs fois par an.

Monsieur MOLINA confirme que les techniciens proposent des actions en matière économique avant validation par les élus. Chaque année une somme de 50 000 euros est utilisée avec la Chambre de Commerce : 20 % de la somme sert à financer la publicité d'actions à l'extérieur, les 80% restants servent pour des actions avec des artisans du territoire.

Objet : Action de promotion économique du territoire (action 8-4 du CDRA) : soutien au projet « Acteurs du Nord Isère 2011 »

Dans le cadre du CDRA 2, le Syndicat Mixte participe à une action de promotion économique du territoire (action 8-4) et propose le soutien à la démarche « Acteurs du Nord Isère 2011 » en partenariat avec la CCI Nord Isère et les Communautés de Communes notamment au travers du Salon des Entrepreneurs, d'actions de communication et de réunions techniques.

Les principaux objectifs sont la mise en avant du potentiel économique du territoire (activités, foncier, immobilier), du positionnement géographique et des caractéristiques locales (paysages et cadre de vie), la promotion active du territoire pour pallier au manque d'image de marque.

Le projet est subventionné par le Conseil Régional (50%) et le Conseil Général de l'Isère (20%).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- **décide** de valider la participation du Syndicat Mixte à la démarche « Acteurs du Nord Isère 2011) pour un montant total de 11 493 €
- **délègue** au Président la signature des documents qui s'y réfèrent
- **autorise** le Président à solliciter les subventions correspondantes (Conseil Régional 50% - Conseil Général 20%)

ADOPTÉ : à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

9. Débat d'Orientations Budgétaires 2011 – Budget annexe CDRA

Orientations budgétaires 2011

Monsieur le Président propose les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte suivants :

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
 - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
 - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT et en un budget annexe lié à la compétence CDRA.
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes
- Les cotisations seront établies en ayant la préoccupation d'une stabilité entre deux exercices.
- Il n'est pas proposé d'anticipation par rapport aux deux groupes de travail mis en place.

Il est demandé au Conseil syndical de valider ces principes de gestion.

A. ORIENTATIONS BUDGETAIRES A VALIDER AU CONSEIL :

1. Dépenses prévues sur le budget annexe CDRA :

En fonctionnement

- Charges à caractère général : stabilité
- Charges de personnel : stabilité
- Charges de gestion courante : maintien d'une réserve financière pour les futures actions du CDRA

En investissement

- Résultat 2010 à reporter après validation par la Trésorerie
- Etudes : Nombreux schémas directeurs réalisés (Pôles urbains, Déplacements doux, Petite enfance) donc baisse du budget
- Equipement de la structure presque terminé, le budget proposé sera divisé par 2

2. Recettes prévues sur le budget annexe CDRA :

Hypothèse de travail : encaissement de 50 % des subventions prévues sur l'année n + solde de l'année n-1 sur l'exercice 2011

En fonctionnement

- L'excédent reporté de 2010 en fonctionnement reste à valider avec la Trésorerie
- Le reversement de frais du budget principal au budget annexe (poste assistante de gestion)
- Les subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère
- Les cotisations des adhérents du Syndicat Mixte à la compétence CDRA

En investissement

- Le FCTVA
- L'affectation du résultat 2010 après validation par la Trésorerie
- Les subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère
- Les amortissements des investissements

FONCTIONNEMENT – Budget annexe

Dépenses	BP 2010	Prévisions BP 2011	Recettes	BP 2010	Prévisions BP 2011
Charges à caractère général	32 000 €	31 000 €	Excédent reporté (2010)	189 093 €	287 907 €
Charges de personnel 1 animateur CDRA 1 assistante de gestion 1 animateur tourisme	138 000 €	142 900 €			
Dépenses imprévues	22 033 €	45 000 €	Subventions Région – Département	213 432 €	207 450 €
Virement à investissement	39 644 €	0 €			
Autres charges gestion courantes	22 000 €	18 000 €			
Reversement du budget annexe au budget principal	34 481 €	37 439 €	Cotisations	169 800 €	169 700 €
Reversement cotisations actions CDRA déléguées	48 250 €	48 450 €			
Prestations de services actions CDRA	216 700 €	302 139 €			
Dotations aux amortissements	19 217 €	40 129 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	572 325 €	665 057 €		572 325 €	665 057 €

Dépenses	BP 2010	Prévisions BP 2011	Recettes	BP 2010	Prévisions BP 2011
Solde d'exécution d'investissement reporté	32 142 €	8 548 €	Virement de la section fonctionnement	39 644 €	0 €
Immobilisations incorporelles frais d'études	151 500 €	65 618 €	FCTVA	900 €	7 489 €
			Excédents de fonctionnement	32 142 €	8 548 €
Immobilisations corporelles : Achat informatique et mobilier	4 000 €	2 000 €	Subventions Région et département	95 739 €	20 000 €
			Amortissement immobilisations	19 217 €	40 129 €
Transfert de mandat	9 658 €	0 €	Transfert de mandat	9 658 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	197 300 €	76 166 €		197 300 €	76 166 €

B. METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS

Définition du montant de cotisation CDRA

Etant donné :

- le montant de l'excédent 2010 à reporter
- les actions transversales CDRA mises en place en 2009, 2010 et se poursuivant en 2011
- l'augmentation de population DGF 2010
- le budget prévisionnel 2011 proposé

→ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010 : Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subventions sur le budget CDRA

POUR 2011 :

❖ HYPOTHESE CDRA = 61 936 habitants (DGF 2010)

- Budget CDRA : 169 800 € à financer (budget annuel des actions transversales)

Prévision de cotisation CDRA 2011 : $169\,800 / 61\,936 = 2.74 \text{ €/hab.}$ (contre 2,78 €/hab. en 2010)

Précision sur les 169 800 € dans le calcul ci-dessus et les 169 700 € du tableau Recettes Fonctionnement : la différence s'explique par les arrondis.

C. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2011 :

Budget annexe CDRA 2011

- Fonctionnement : 665 057 € (rappel 2010 : 572 325 €)
- Investissement : 76 166 € (rappel 2010 : 197 300 €)

10. Avancement de l'étude Transport Déplacement

Une étude a été lancée en juillet 2010 à l'échelle du grand Nord Isère (3 CDRA – 2 SCOT). Le prestataire est le groupe INDDIGO-ALTERMODAL. L'étude est réalisée en collaboration étroite avec les partenaires autorités organisatrices de transport du territoire : CAPI, Région et Département.

Le diagnostic a été présenté en septembre 2010.

Un forum Mobilité a été organisé à la CCI le 20/11/10 et a permis de valider en présence de nombreux élus et acteurs du territoire les enjeux majeurs.

Une présentation des enjeux et pistes d'actions a eu lieu en présence du Bureau d'études le 24 février de 17h à 18h30 afin d'informer les élus des communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné adhérentes au CDRA.

Le document présenté est téléchargeable sur le site du Syndicat Mixte www.symbord.fr.

Le prochain comité de pilotage de l'étude est prévu le 3 mars à La Tour du Pin pour la validation des pistes d'actions.

11. Avancement de l'étude Petit Patrimoine

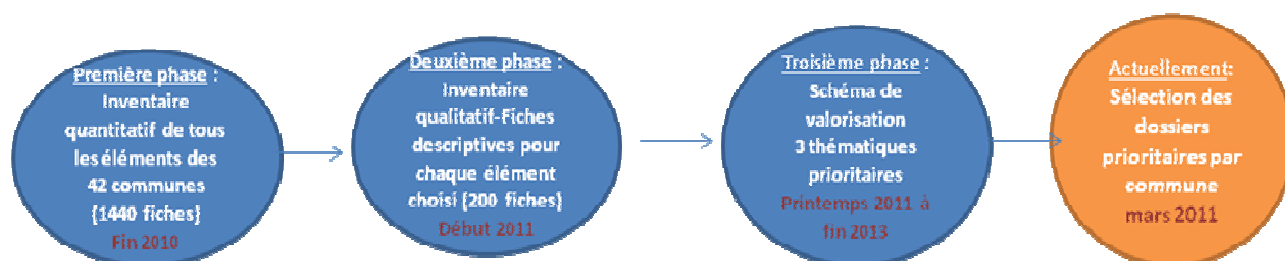
Objectif :

Valoriser le patrimoine de la Boucle du Rhône et définir des priorités d'aménagement

Budget sur 5 ans (2009-2013) : 500 000 € Financement : 25% Région - ?% Département

Prestataire : Maison du Patrimoine de l'Isle Crémieu

Calendrier :



La Région impose 3 thèmes même si plusieurs sous-thèmes pourront être définis. Il est rappelé qu'à ce jour, seuls les 25 % de subventions de la Région sont actés, les 75 % restants devront être financés.

L'étude entre dans sa troisième phase de réalisation : le schéma de valorisation dans le but d'avoir une valorisation touristique du petit patrimoine du territoire en lien notamment avec les déplacements doux.

Les communes restantes maîtres d'ouvrage sur la partie travaux, deux échelles de valorisations sont possibles en fonction des projets pour la partie valorisation touristique : échelle des communautés de commune et du SYMBORD. Prochainement des réunions de travail auront lieu avec les Communautés de Communes concernant le portage des actions de valorisation, notamment en matière de signalétique et de communication pour avoir une cohérence territoriale

Le prochain Comité de pilotage sur le Petit Patrimoine est prévu le 7 avril 2011.

Remarques diverses :

- action bien partie au départ avec un très bon travail de la Maison du Patrimoine notamment par l'accompagnement de projets dans les communes. Il faudra être vigilant afin de ne pas s'écarter de ce qui était prévu initialement.
- des éléments semblent imposés par le bureau d'études alors que les communes n'ont pas forcément les mêmes priorités d'éléments à restaurer.

Il est rappelé que le bureau d'études fait des propositions et que seule la commune est décisionnaire en ce qui concerne le patrimoine qui doit être restauré. Elle est maîtresse de son choix et valide son (ses) thème(s). Un courrier est en préparation pour inviter chaque commune à prioriser ses éléments avec si possible une estimation précise de leur projet. La réponse est attendue pour le **30 mars 2011**.

Actuellement 149 projets sont retenus. L'objectif est d'en financer un ou deux par commune et de préférence pour toutes les communes.

L'objectif est de passer en Comité de pilotage CDRA avant l'été 2011.

12. TABLEAU DE BORD CDRA

1/ Sujets à l'ordre du jour du comité de pilotage CDRA (07/02/2011)

- Bilan CDRA 2010 : Retard dans l'engagement des crédits.
- Organisation du 1^{er} avenant pour réaffecter certains crédits.
- Point sur les études en cours développées lors des 2 points précédents :

Patrimoine

Déplacement Nord Isère

2/ Dossiers CDRA engagés le 07/02/11 :

3-3 Favoriser le logement locatif privé OPAH	CC Isle Crémieu
3-5 Accompagnement – Expertise volet Habitat	CC Isle Crémieu
11-2 Valoriser l'artisanat d'art - Journée des créateurs	Association Campagn'Arts
12-2 Soutien aux structures d'insertion professionnelle	Mission Locale Nord Isère
13-1 Achat de mobil-homes au camping municipal	Commune des Avenières
13-1 Achat de mobil-homes au camping municipal	Commune de Hières/Amby
17-2 Semaine de la chanson française	Petit Théâtre de Chavanoz

13. Questions diverses CDRA

Pas de questions diverses.

Monsieur MENUET clôt la séance à 20H00 et invite l'ensemble des élus et techniciens à partager le verre de l'amitié pour marquer le départ de Pamela REYMOND.